

CONCOURS Partagez votre opinion et courez la chance de gagner une carte cadeau Trévi de 500 \$

1. Le concours Gagnez une carte cadeau Trévi de 500 \$ (ci-après le « **Concours** ») est organisé par Magasins Trévi inc. (ci-après « **Trévi** »). Un total de 6 tirages d'une carte cadeau Trévi de 500\$ seront effectués au courant de l'année et chacun aura lieu le 4e jour ouvrable du mois à la 10^e heure du matin suivant la période d'admission au concours. L'heure fait référence à l'heure normale de l'Est (HNE). Les périodes d'admission et les dates de tirage sont définies dans la section tirage des présents règlements.

ADMISSIBILITÉ

2. Le Concours s'adresse à toute personne résidant au Québec âgée de dix-huit (18) ans ou plus ayant atteint la majorité dans sa province de résidence, à l'exception des employés, agents et/ou représentants de Trévi, d'entreprises de distribution ou sociétés qui lui sont affiliées, agences de publicité ou de tout intervenant relié au Concours, ainsi que respectivement de toute personne avec laquelle tel employé, agent et/ou représentant est domicilié ou tout membre de sa famille immédiate. Pour les fins des règlements de participation, « famille immédiate » s'entend des père, mère, frères, sœurs, enfants, mari et femme ou conjoint de fait d'un tel employé, agent et/ou représentant.

COMMENT PARTICIPER

3. Inscription

Lors d'une participation via le sondage de satisfaction suite à un achat en magasin, au sondage de satisfaction suite à une livraison\installation ou via le sondage de satisfaction envoyé 1 an suite à l'achat, vous serez automatiquement éligible à notre Concours. Le participant dont le Bulletin de participation aura été sélectionné lors du tirage sera contacté par Trévi préalablement à l'obtention du Prix (tel que défini ci-après) et comme condition essentielle à son obtention.

3.1 Il y a une limite d'une inscription par personne durant toute la durée du Concours, peu importe le mode de participation.

3.2 Aucun achat requis pour participer au Concours.

PRIX

4. Un (1) Gagnant par tirage recevra le Prix mentionné soit : une (1) carte cadeau d'une valeur de 500\$ qui lui sera remis par courriel. La carte électronique sera admissible dans l'un des supermagasins Trévi de Laval, Blainville, Boucherville, Brossard, Mascouche, Pointe-Claire, Gatineau, Québec et Lévis (ci- après désigné le « Prix »).

5. Six (6) prix sont définis pour l'année 2025.

6. Tout prix prévu aux présentes est individuellement ou collectivement désigné le « Prix ».

7. TRÉVI se réserve le droit, à son entière discrétion, de remplacer le Prix par un autre de valeur comparable s'il ne pouvait pas être attribué au Gagnant tel que décrit aux présentes pour toute raison que ce soit.

TIRAGE

8. Parmi les Bulletins de participation aux sondages reçus, 6 tirages au sort auront lieu au courant de l'année et au début de la prochaine, répartie de la façon suivante :

- Le 1^{er} tirage sera effectué dans les 4 premiers jours ouvrables du mois de mai 2025 couvrant les participations du 1^{er} janvier au 30 avril 2025.
- Les 4 tirages suivants seront effectués dans les 4 jours ouvrables de chaque mois entre les mois de juin et de septembre 2025 couvrant les participations reçues entre le 1^{er} et le dernier jour du mois précédent.
- Le 6^e tirage couvrant les participations du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025 sera effectué dans les 10 premiers jours du mois de janvier 2026.

Chaque tirage sera effectué au début du mois, dans un délai de 4 jours ouvrables à partir du 1^{er}. Le tirage s'effectuera par la Firme Lanla Inc. situé au 2060, rue Peel, bureau 902 Montréal, QC, H3A 0J1.

CONDITIONS GÉNÉRALES

9. Pour être déclaré Gagnant, le participant dont le Bulletin de participation a été sélectionné au hasard pour le Prix devra respecter les conditions de participation et d'admissibilité prévues au présent règlement. À défaut de respecter l'une ou plusieurs de ces conditions, il sera disqualifié et un autre tirage aura lieu afin de déterminer un nouveau gagnant.

10. Limite d'un seul prix par personne.

11. Un (1) seul prix par adresse résidentielle.

12. Trévi avisera le Gagnant par courriel ou téléphone. Dans l'éventualité où Trévi n'arriverait pas à contacter la personne sélectionnée lors de l'un ou de plusieurs des tirages pour quelque raison que ce soit dans les quarante-huit (48) heures suivant le tirage, Trévi procédera à autant de nouveaux tirages nécessaires parmi les Bulletins de participation afin d'attribuer le Prix.

13. La transmission du Prix s'effectuera par courriel à l'adresse courriel fournie par le gagnant.

14. Le Gagnant reconnaît qu'à partir de la réception de son Prix, la seule et unique garantie qui s'applique est celle du manufacturier et/ou du détaillant et/ou du fabricant, le cas échéant.

15. Trévi, ses sociétés et divisions respectives et toute autre personne morale de son groupe corporatif, ses télédistributeurs affiliés, agences de publicité ou de promotion et respectivement leurs actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés et agents, ainsi que tout autre

intervenant relié à ce Concours (ci-après désignés « Bénéficiaires de décharge ») se dégagent de toute responsabilité se rattachant au Prix et au Concours et ne fournissent aucune garantie à l'égard de ceux-ci.

16. En participant à ce Concours, le Gagnant autorise Trévi à utiliser, si requis, son nom, photographie, lieu de résidence, voix, image et (où) déclaration relative à son Prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération. De plus, le Gagnant autorise que son prénom, nom et ville de résidence soient diffusés sur la page Facebook, le compte Instagram de Trévi et sur le site Web de Trévi sans aucune forme de rémunération.

17. Les décisions de Trévi sont finales et sans appel.

18. Le nom du Gagnant du Concours sera disponible du 1er janvier au 31 décembre de chaque année sur la page d'accueil du sondage et sur le site Web de Trévi au plus tard dans les dix (10) jours suivant l'annonce au Gagnant.

19. Les règlements du Concours sont disponibles, pour toute la durée du Concours, aux bureaux de Trévi situés au 1805, autoroute Jean-Noël-Lavoie (440 Ouest), Laval, Qc. H7L 3W3, dans l'invitation au sondage et sur le site Web de Trévi.